

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts au nom du Groupe socialiste pour que les femmes comptent aussi au niveau des conseils d'administration

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 8 septembre 2016, de 09h à 10h35, à la salle de conférence 403 du Département du territoire et de l'environnement (DTE), place du Château 1, à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames Laurence Cretegny, Fabienne Freymond Cantone, Valérie Induni, Martine Meldem, Aliette Rey-Marion, Carole Schelker, ainsi que de Messieurs Mathieu Blanc et Marc André Bory et la soussignée, confirmée dans son rôle de présidente-rapportrice.

Participaient également à la séance, Mesdames Jacqueline de Quattro (cheffe du DTE), Magaly Hanselmann (cheffe du BEFH, DTE)

Nous remercions Madame Sophie Métraux, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) pour ses excellentes notes de séance.

2. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante regrette la modicité, voire le minimalisme de la réponse du conseil d'Etat dans laquelle la présentation des mesures dans les autres cantons et la définition des participations personnelles et participations financières prennent plus de place que la réponse elle-même. Elle espère que des chiffres plus étoffés seront présentés durant la séance. Néanmoins, elle considère qu'il s'agit d'un premier pas allant dans le bon sens.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat partage les préoccupations de la postulante et souhaite que les femmes accèdent aux organes de Direction où l'Etat détient une participation. Cependant, les opinions divergent quant aux chemins à suivre pour ce faire. Dès lors, le Gouvernement propose un texte de compromis.

S'inspirant du modèle fédéral en vigueur, soit la modification de la directive du Conseil d'Etat sur les compétences et responsabilités en matière de participations financières et personnelles et d'autre part, la directive d'exécution du DFIRE sur les participations personnelles, les mesures suivantes sont proposées. :

1. Inciter les services à proposer des candidatures féminines lors de renouvellement de Conseils d'administrations, de fondations ou de sociétés. A des fins d'équilibre, à compétences égales, il s'agit de privilégier les femmes.
2. La fixation d'un objectif d'au moins 30% de femmes dans les différents Conseils. Cet objectif semble réaliste. Le Conseil d'Etat ne fixe pas d'échéance, le processus devant être évolutif.
3. Un monitoring de ces mesures permettra d'analyser l'évolution de la situation. Ce suivi sera effectué par le BEFH et le DFIRE. Ces statistiques seront publiées dans les données du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH).

La préférence est donc clairement donnée à un système se rapprochant des quotas souples (tels qu'en vigueur au sein de la Confédération) à contrario de quotas fixes. Le Conseil d'Etat estimant, plus pertinent en terme d'égalité, d'accorder la préférence aux femmes en se fondant sur leurs qualités et en évitant ainsi d'engager des femmes alibi. Ceci ne constitue cependant qu'un premier pas.

Bien que la réponse puisse apparaître comme courte, elle a toutefois nécessité un important travail de coordination avec le DFIRE, notamment pour la constitution du tableau dont il est fait mention en p.7 et qui sera transmis à la commission avec les notes de séance.

Ce tableau fait apparaître que certains domaines sont encore des bastions masculins. Il est difficile de trouver des femmes, même à compétences égales. Des progrès doivent être faits tant au niveau de la formation qu'au niveau de la promotion auprès des femmes dans les métiers traditionnellement considérés comme masculins.

4. DISCUSSION GENERALE

Plusieurs commissaires se déclarent satisfaits de la réponse, tant concernant l'objectif, soit d'atteindre une représentation féminine de 30% dans les organes de haute direction des entreprises et organismes dans lesquels le canton détient des participations, que concernant les pistes pour y parvenir qui ne se fondent pas sur des quotas rigides. En effet, ces commissaires ne souhaitent pas de tels quotas considérant qu'ils promeuvent la femme alibi au détriment des compétences des candidates. Il est également souligné que les mesures envisagées ne bénéficieront pas qu'aux femmes mais impacteront positivement le fonctionnement des conseils d'administration, ce que prouve une abondante littérature. A relever également qu'en termes d'égalité, l'éventualité de quotas souples appliqués aux hommes dans les professions dites féminines permettrait d'augmenter la part d'hommes dans ces professions.

Le tableau « Etat des lieux de la représentation des femmes au sein des organes suprêmes de direction, participations financières et personnelles de l'Etat de Vaud (avril 2016) » et figurant en annexe, a suscité de vives discussions. La proportion nulle de femmes dans certains domaines (déchets, agriculture, banque) est déplorée par la commission. L'absence de femmes dans le domaine bancaire est affligeante et ne résulte pas d'un manque de femmes formées en la matière.

Il est relevé que pour certains postes, les candidatures féminines sont encore rares, voire inexistantes. Les femmes semblent moins audacieuses et plus timorées que les hommes même si pour certains postes le cahier des charges permettrait de concilier vie professionnelle et privée. La représentation féminine a cependant progressé ces 3 dernières années en passant de 26 à 30%.

Estimant qu'il importe d'agir en amont du monde professionnel pour former les femmes et les inciter à se lancer, des députées s'enquière des mesures prises en ce sens et relèvent l'importance des acquis que les femmes au foyer doivent mettre en avant tout comme le poids des réseaux et les difficultés pour les femmes à entrer dans certains d'entre eux.

Le BEFH informe la commission de la mise en place de diverses actions de sensibilisation en collaboration avec le DFJC. L'art.10 de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) incite par ailleurs l'école à travailler sur l'égalité des genres. Du matériel pédagogique est mis à disposition. La « Journée osez tous les métiers » est annuellement organisée par le BEFH et le Parlement des filles est également un outil. Cette année se sont tenus des ateliers intitulés : « je me lance en politique » destinés aux femmes, à travers lesquels la communication et le réseautage ont été développés.

Une commissaire relève que les pistes mentionnées par le Conseil d'Etat, gouvernement à majorité féminine, sont trop timides et incapables d'influencer la situation des femmes. Les quotas fixes devraient être incontournables et proposition est faite de renvoyer le texte au Conseil d'Etat afin qu'il présente des mesures plus volontaristes comme le développement du jobsharing ou du télétravail.

La postulante estime également qu'une réponse plus conséquente et volontariste pourrait être attendue de la part d'un gouvernement à majorité féminine et relève le dilemme entre une politique des petits pas et des mesures plus fortes. Plusieurs textes sont restés sans réponse et elle regrette également l'absence d'échéance. Elle relève également qu'à la Confédération, lorsqu'un poste est à repourvoir, le conseil d'administration ou la fondation propose le ou la candidat-e au secrétariat général du département responsable. Le département invite ensuite les unités administratives intéressées à donner

leur avis. Pour le canton de Vaud, chaque département fera une proposition des personnes en fonction de son domaine de compétences et la décision sera prise par le Conseil d'Etat in corpore. Si une consultation des autres départements, plutôt par domaine de compétences, pourrait éventuellement être envisagée, il importera en revanche de sensibiliser les secrétaires généraux et la chancellerie, ayant une vision plus transversale, afin que le travail soit effectué en amont.

Une discussion s'engage pour augmenter l'objectif à 40% mais c'est finalement le vœu ci-dessous qui est retenu.

La commission, par 8 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, formule le vœu suivant :

La commission soutient un objectif de 30% de femmes au minimum, selon la volonté du Conseil d'Etat. Cet effort est souhaité dans l'ensemble des branches.

5. VOTE

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat par 8 voix pour, 1 contre et 0 abstention.

Lausanne, le 21 novembre 2016

*La rapportrice :
Anne Décosterd*

Annexes :

- tableau « Etat des lieux de la représentation des femmes au sein des organes suprêmes de direction, participations financières et personnelles de l'Etat de Vaud (avril 2016) »

Etat des lieux de la représentation des femmes au sein des organes suprêmes de direction - participations financières et personnelles de l'Etat de Vaud
(avril 2016)

Domaine	Nombre d'entreprises, organismes par domaine	Nombre personnes représentant Etat de Vaud	Nombre de femmes représentant l'Etat de Vaud	Proportion de femmes parmi les représentant-e-s de l'Etat
Transports	10 entreprises	11	5	45%
Electricité	7 entreprises	15	3	20%
Déchets	4 entreprises	6	0	0%
Agriculture	15 entreprises	10	0	0%
Routes	2 entreprises	4	1	25%
Sports	11 organismes	30	5	17%
Culture	33 organismes	60	30	50%
Affaires ext. /collab.intercantionales	8 organismes	9	2	22%
Economie	32 entreprises	48	13	27%
Formation	14 organismes	30	7	23%
Immobilier	13 entreprises	24	4	17%
Banque	2 entreprises	4	0	0%
Assurances et régimes sociaux	10 organismes	30	11	37%
Santé social	39 organismes	60	18	30%
Divers	25 organismes	39	15	38%
Total	225 entreprises	380	114	30%